

Burundi : Le CNARED s'engage à "participer à toutes les élections de 2020"

PANA, 07 août 2019 Burundi : L'opposition en exil signe à prendre part aux élections générales de 2020 à Bujumbura, Burundi - Le Conseil national pour la défense de l'Etat de droit et l'accord inter-burundais demande au pouvoir burundais de dialoguer « le plus vite possible » avec tous les acteurs politiques de l'intérieur et de l'extérieur pour convenir des modalités de tenue des élections « crédibles et inclusives » à l'horizon 2020, lit-on mercredi dans un communiqué en ligne.

Le CNARED affirme sa volonté de « participer à toutes les élections de 2020 », avec néanmoins des appréhensions sur « le verrouillage de l'espace politique, l'oppression contre les membres de l'opposition et les disparitions forcées qui continuent dans le pays ». Par ailleurs, « le manque de volonté du régime burundais à dialoguer avec son opposition en vue d'une solution consensuelle pour le retour à la paix et à la stabilité du pays constitue un handicap majeur à la création des conditions favorables à des élections crédibles », aux yeux du CNARED. Le même communiqué lance un appel « pressant » à la Communauté internationale et à tous les partenaires du Burundi de « continuer à faire pression sur le pouvoir burundais en vue des conditions favorables à la tenue d'élections crédibles et inclusives ». Du côté du pouvoir burundais, la première réaction à chaud à cette main tendue de l'opposition en exil est venue du premier vice-président de la République, en charge des questions politiques et sécuritaires, Gaston Sindimwo. Pour lui, le gouvernement burundais ne peut que réitérer son appel à toutes les filles et à tous les fils du pays à rentrer au bercail, « sachant que les conditions d'exil sont intenables à long terme ». Les membres du CNARED « ne seront ni les premiers à rentrer d'exil et à jouir de toutes les garanties sécuritaires au même titre que les autres citoyens », a-t-il déclaré. Les Nations Unies estiment à plus de 400.000, les Burundais qui ont été poussés à l'exil forcé par l'Assemblée électorale de 2015 et dont le mouvement de retour au pays reste néanmoins timide. Des opposants politiques sont également rentrés au compte-gouttes, ces dernières années, certains après avoir claqué la porte du CNARED suite à des divisions internes pour le leadership, d'autres en réponse à l'appel des autorités burundaises. Les derniers opposants radicaux au pouvoir burundais semblent résolus à rentrer, à leur tour, à en juger ce communiqué qui cache mal la lassitude et l'impasse dans lesquelles se trouve leur combat politique, de l'avis des analystes à Bujumbura. L'actuel chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, de ne pas se représenter en 2020 au bout de trois quinquennats dont celui controversé de 2015, semble avoir pesé dans la balance des opposants en exil qui projettent de rentrer au pays, selon les mêmes analystes. Le CNARED avait été créé en réaction aux élections controversées et marquées par des violences de 2015, avec comme objectif de établir un ordre démocratique nouveau au Burundi. La présidence du CNARED est actuellement assurée par Dr Jean Minani, un vieux routier de la politique burundaise et l'un des rares rescapés du coup d'Etat militaire de 1993, secondé par un colonel de l'armée burundaise à la retraite et ancien président de la République, Bernard Busokoza. Des frondeurs du parti au pouvoir occupent également des postes importants au sein du CNARED. Il s'agit, entre autres, de Jérémie Ngandakumana, actuellement commissaire du CNARED, chargé du processus de paix et des négociations après avoir été longtemps la tête du Conseil national pour la défense de la démocratie/Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD, parti au pouvoir). Un ancien porte-parole du CNDD-FDD, Onésime Nduwimana, quant à lui, occupe actuellement le même poste au sein du directoire du CNARED. D'autres frondeurs du parti au pouvoir passés en exil sont l'ex-vice-président de la République, Gervais Ruyikiri, et Léonidas Hatungimana, un ancien porte-parole du chef de l'Etat burundais. La question qui se pose est celle des mandats internationaux qui pèsent sur un certain nombre d'opposants en exil, accusés d'avoir orchestré un « mouvement insurrectionnel » contre la candidature présidentielle de 2015. Ceux-ci doivent répondre de leurs actes devant la justice, répond invariablement le pouvoir burundais. Les pressions de la communauté internationale auxquelles appelle l'opposition, ont également montré des limites d'efficacité sur le régime burundais. La Commission africaine de l'Est n'a fait aucun effort de médiation en vue d'un dialogue inter-burundais de sortie de succès. Les principaux partenaires techniques et financiers traditionnels de l'Union européenne (UE) y sont allés avec des sanctions financières et diplomatiques; l'Union européenne n'aurait jamais appris à compter sur nos propres forces », va-t-on même jusqu'à dire. Sans ces sanctions, on n'aurait jamais eu les moyens pour l'autofinancement « intégral » des prochaines élections. Récemment encore, l'Union africaine (UA) a tenté de relancer le dialogue entre le pouvoir et l'opposition avant d'essayer une fin de non-recevoir à Bujumbura où l'on paraît imperturbablement et dans les prochaines élections. Les partis politiques, les organisations de la société civile locale et les confessions religieuses avaient jusqu'au 2 août dernier pour faire connaître leurs observateurs électoraux à l'autorité électorale nationale. Par ailleurs, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a déjà fait connaître l'ordre des scrutins de l'année prochaine. Ainsi, les scrutins présidentiel, législatif et municipal auront lieu le même jour, le 20 mai 2020. Dans le calendrier de la CENI, il est prévu qu'à la date du 20 juillet se tiennent l'élection des sénateurs, celle des conseillers collinaires et de quartiers (les plus petites entités administratives au Burundi), le 24 août 2020. Par ailleurs, la campagne électorale débutera le 27 avril pour prendre fin le 17 mai 2020, selon le calendrier. Le futur président élu prêterait serment devant le Parlement et la Cour constitutionnelle, à la date du 20 août 2020.

À

```
(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});
```